

passera ici, et j'aurai soin de vous en rendre compte; voyez, de votre côté, ce qui se passe à Paris.... S'il faut vous dire ce que je pense de vos inscriptions, je les trouve parfaitement belles, et hors que la brigue ne prévale, elles doivent être préférées. Je ne vous parle point en cela comme votre frère, mais pour rendre justice à la vérité... »

Le 16 décembre 1717, lettre du même :

« Quant à vos inscriptions, on les trouve fort belles, mais on dit que l'on n'est pas près de s'en servir, puis que l'ouvrage de messieurs Coustou tardera encore longtemps. Cependant, monsieur notre prévôt des marchands me promet toujours que l'on vous rendra justice... »

Le 3 mai 1718, lettre de Cholier :

« Quand vous aurez quelques moments de loisir, faites-nous le plaisir de penser à nos inscriptions pour la statue équestre. Je vous dirai confidemment que bien des gens nous conseillaient de proposer des prix en Hollande et en Italie; on ne sauroit avoir trop d'attention pour un monument qui nous doit faire honneur dans la postérité. »

Le 25 novembre 1718, autre lettre du même :

« Je persiste toujours dans le sentiment que les inscriptions les plus courtes sont les meilleures, que c'est un point essentiel qu'elles ressentent le naturel inimitable de l'antiquité; et des connaisseurs et amateurs de cette heureuse antiquité pensent qu'elles seraient mieux en prose qu'en vers; d'autres soutiennent qu'il serait heureux de commencer par quelques demi-phrases des anciens, qu'on pût appliquer à notre monument. Je n'en sais pas assez pour décider sur cela; je souhaiterais le savoir, sans pourtant me donner beaucoup de peine, persuadé que cet article est autant de fantaisie que de goût; je suis encore convaincu que l'on ne peut mieux faire que de s'en rapporter aux vôtres.

« J'espère être un des admirateurs de MM. Costou (*sic*); je vous dirai confidemment que s'il faut beaucoup de temps pour faire de beaux ouvrages, cette circonstance ne manquera pa